ORDRE DES MÉDECINS

Conseil Régional
Ile-de-France

Compte-rendu diner de travail
mardi 26 octobre 2021

Drs Pierre-Yves DEVYS, Patrick LECABLE et Philippe GARAT

Compte-rendu diner de travail du 26 octobre 2021 avec l'URPS-Médecins représentée par les Docteurs Valérie BRIOLE, Présidente et Nathalie LEROY, Secrétaire Générale ; le CROM est représenté par les Docteurs DEVYS, Président, LECABLE, Secrétaire Général et GARAT, Trésorier.

Il a été confirmé la nécessité de travailler de concert surtout dans nos relations avec les institutions régionales (ARS et conseil régional politique).

Pour cela, il convient en premier lieu de privilégier le contact direct entre élus, plutôt qu'avec un tiers administratif et de se rencontrer entres membres des bureaux respectifs autant que de besoin.

Les thèmes à suivre selon l'URPS :

- Critique du développement des plates-formes téléphoniques. Voir avec le CNOM et les CDOM ;
- Aide à la sécurisation des installations en libéral ;
- Faciliter les procédures d'inscription notamment par l'étude rapide des contrats, par la mise à disposition d'un avis juridique au niveau du CROM.

Echanger et faire connaître nos actions respectives :

- « *Les lundis déontologiques* » et la « *formation déontologique des Etudiants de la Pitié* » à l'initiative du CROM ;
- La complétude du site « *Soigner en Ile-de-France* » en y incluant si possible les « consultations privées » des hôpitaux ;
- La participation éventuelle du CROM à des formations ou des informations à visée déontologique ou administrative (incapacité d'exercer en raison d'un état pathologique ou d'insuffisance professionnelle).

Communication à l'URPS des modèles :

- du contrat avec l'ARS relative à la participation des frais de remise à niveau des médecins suspendus pour insuffisance professionnelle ;
- de la convention avec Sorbonne Université dans le cadre de l'enseignement de la déontologie pour les étudiants de DFASM1 (4ème année).

9, rue Borromée 75015 PARIS – Tél. : 01.47.23.83.17 - e-mail : ile-de-france@crom.medecin.fr

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Ordre des médecins sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des données les concernant, qu'elles peuvent exercer par courrier postal ou par courrier électronique.